

russian Soviet Socialist Republic, he would draft an explanatory footnote to be attached to the resolution.

The meeting rose at 2.10 p.m.

NINETY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 29 July 1947, at 3.45 p.m.*

Acting President: Mr. Jan PAPANEK
(Czechoslovakia).

28. Transfer to the United Nations of functions and powers previously exercised by the League of Nations under the International Conventions for the Suppression of the Traffic in Women and Children of 30 September 1921 and 11 October 1933, and the International Convention for the Suppression of the Circulation of and the Traffic in Obscene Publications of 12 September 1923 (documents E/444, E/444/Add. 1, E/482, E/509)¹

Mr. LAMARLE (France) pointed out that the three international agreements which came into force before the creation of the League of Nations, namely the International Agreement for the suppression of the White Slave Traffic, of 18 May 1904, the International Convention for the Suppression of the White Slave Traffic, of 4 May 1910 and the International Agreement for the Suppression of Obscene Publications, of 4 May 1910 had conferred certain functions on the French Government, such as registering and notifying new accessions and denunciations. The representative of France indicated that his Government considered it normal that, after transfer of the League's functions in this field to the United Nations, that organization would also take over the exercise of the functions which had up to now been performed by the French Government.

Mr. MCNEIL (United Kingdom) said that his Government warmly welcomed the proposed transfer of functions of the League to the United Nations. His delegation had submitted some amendments to the draft protocol, which were, however, of a purely drafting nature; he suggested that they should be referred to the Social Committee for consideration.

His Majesty's Government hoped that the Social Commission and the Department of

sovietique de Biélorussie, le Président rédigera une note explicative qui sera jointe à la résolution.

La séance est levée à 14 h. 10.

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 29 juillet 1947, à 15 h. 45.*

Président par intérim: M. Jan PAPANEK
(Tchécoslovaquie).

28. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des fonctions et pouvoirs exercés antérieurement par la Société des Nations en vertu des Conventions internationales du 30 septembre 1921 et du 11 octobre 1933 sur la suppression de la traite des femmes et des enfants, et de la Convention internationale du 12 septembre 1923 sur la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes (documents E/444, E/444/Add. 1, E/482 et E/509¹)

M. LAMARLE (France) fait remarquer que les trois accords internationaux qui sont entrés en vigueur avant la création de la Société des Nations, c'est-à-dire l'Accord international du 18 mai 1904 pour la suppression de la traite des blanches, la Convention internationale du 4 mai 1910 pour la suppression de la traite des blanches et l'Accord international du 4 mai 1910 pour la suppression des publications obscènes, ont conféré au Gouvernement français certaines attributions, telles que le soin d'enregistrer et de publier les nouvelles adhésions et les dénonciations. Le représentant de la France indique que son Gouvernement estime tout à fait normal qu'après le transfert des fonctions de la Société des Nations dans ce domaine à l'Organisation des Nations Unies, celle-ci se charge également de remplir les fonctions dont s'est acquitté jusqu'ici le Gouvernement français.

M. MCNEIL (Royaume-Uni) déclare que son Gouvernement accueille avec satisfaction la proposition de transférer à l'Organisation des Nations Unies les fonctions de la Société des Nations. Sa délégation a présenté quelques amendements au projet de protocole; ces amendements ne portent toutefois que sur la forme du projet. Il propose de les renvoyer devant le Comité des affaires sociales aux fins d'examen.

Le Gouvernement de Sa Majesté espère que la Commission des questions sociales et le Département

¹ See Annexes 10, 10a, 10b and 10c.

¹ Voir les annexes 10, 10a, 10b et 10c.

Social Affairs of the Secretariat would pursue the subject under discussion with action and vigour.

In outlining possible future action in this field, he called attention to the two distinct aspects of the problem. First, with regard to the "police" aspect, he pointed to the draft Convention prepared before the war by the League of Nations,¹ which would make the keeping of brothels and the procurement of prostitutes a criminal offence. The representative of the United Kingdom on the Social Commission had suggested circulating that draft Convention immediately to the Member Governments, asking for comments and practical suggestions, but it had decided to refer it to the Secretariat for further study. Mr. McNeil hoped that that procedure would cause no delay in the adoption of that very elementary Convention, which he believed desirable in spite of the fact that it would not be the perfect solution to the problem, but rather a point of departure for further action and study.

The second phase of the problem was the broad social aspect, to which he hoped considerable attention would be given. Bad social conditions were always reflected in low standards of public and private morality, and, although a higher standard would not entirely solve the problem, it would give opportunities for the social and individual conscience and for the moral factors to have a greater application. He stressed the fact that there was a correlation between social and economic conditions and prostitution, and that one important objective of the Council should be to correct such conditions as might foster prostitution.

In conclusion, Mr. McNeil stressed the fact that the United Nations Charter insisted on the equality of mankind, the rights of the individual, and the dignity of the people, and that the widespread evil of prostitution could not be ignored by the Members of the United Nations adhering to that Charter.

Mr. DAVIDSON (Canada) suggested that, since there was no disagreement on the principles involved in the question, and since only practical problems were left to be considered, the item should be referred to the Social Committee.

¹ See *League of Nations Official Journal*, June 1936, page 682.

ment des affaires sociales du Secrétariat poursuivront activement et énergiquement l'examen de la question qui fait l'objet de la présente discussion.

Esquissant un éventuel plan d'action dans ce domaine, il souligne les deux aspects distincts du problème. En premier lieu, considérant le côté de la question qui relève du domaine de la police, il attire l'attention sur le projet de Convention préparé avant la guerre par la Société des Nations¹, aux termes duquel la tenue des maisons de tolérance et le proxénétisme constitueraient un délit. Le représentant du Royaume-Uni auprès de la Commission des questions sociales avait proposé de communiquer immédiatement ce projet de convention aux Gouvernements Membres en leur demandant de présenter des observations et des avis d'ordre pratique, mais il a été décidé de renvoyer le projet au Secrétariat pour plus ample examen. M. McNeil espère que cette façon de procéder ne retardera pas la ratification de cette Convention toute rudimentaire qu'il continue de croire souhaitable, bien qu'elle n'apporte pas au problème de solution parfaite, mais serve plutôt de point de départ pour des mesures ultérieures et une étude plus approfondie du problème.

La seconde phase du problème est constituée par son important aspect social, auquel le représentant du Royaume-Uni espère voir accorder une grande attention. Les conditions sociales défavorables se traduisent toujours par l'abaissement du niveau de la moralité publique et privée et, bien que le problème ne se trouve pas entièrement résolu par un relèvement de ce niveau, ce relèvement fournirait à la conscience sociale et individuelle ainsi qu'aux éléments moraux l'occasion de jouer un plus grand rôle. Il souligne la relation qui existe entre les conditions sociales et économiques et la prostitution et fait observer qu'un des objectifs les plus importants du Conseil devrait être de modifier les circonstances de nature à favoriser la prostitution.

Pour conclure, M. McNeil souligne que la Charte des Nations Unies insiste sur l'égalité entre les hommes, sur celle des droits de l'individu et sur la dignité humaine. Aussi, les Membres des Nations Unies qui ont adhéré à cette Charte se doivent-ils de trouver un remède au mal universel qu'est la prostitution.

M. DAVIDSON (Canada) propose de renvoyer le point devant le Comité des affaires sociales, étant donné qu'il n'y a pas désaccord sur les principes en jeu et que les seuls problèmes qui restent à examiner sont d'ordre pratique.

¹ Voir le *Journal officiel de la Société des Nations*, juin 1936, page 682.

He agreed with the proposal made by the representative of France concerning the Conventions entered into prior to the establishment of the League of Nations and suggested that the Social Committee might be asked to prepare a draft resolution requesting the Social Commission to study the question.

As regards the draft Convention prepared by the League to which the United Kingdom representative had referred, he pointed out that the Social Commission, having discussed the matter, thought that it might be inappropriate to suggest that it should be communicated to the Governments immediately, because it was eight years old, had never been implemented, and might, at least in some respects, be out of date. For that reason only it was suggested that the Secretariat should undertake a study of the draft Convention.

Mr. DELIERNEUX (Secretariat) summarized briefly the action taken by the Secretariat. In a resolution of 29 March 1947,¹ the Secretariat had received very clear instructions from the Economic and Social Council regarding the matter of traffic in women and children.

With respect to the existing Conventions concluded under the auspices of the League of Nations, the Secretariat had been requested to prepare the transfer of the former League functions to the United Nations. The report which was now before the Council dealt with that subject only.

With respect to the draft Convention, the Secretariat had been requested to review the draft and submit the revised text to the respective Governments. It would then be transmitted to the Social Commission. The draft Convention particularly stressed the "police" aspect of the problem, and the Secretariat had tried to present the social aspect as well. The draft might have been submitted to the Social Commission at its next session but for the instruction to communicate it to the Governments first.

Mr. Delierneux mentioned that the Secretariat was also attacking the problem of how to prevent prostitution. International action in that field might be necessary. The Secretariat was moreover contemplating the establishment of regional bureaux to intensify the struggle against traffic in women and children.

Il se rallie à la proposition formulée par le représentant de la France relative aux conventions passées avant la création de la Société des Nations. Il est d'avis d'inviter le Comité des affaires sociales à préparer un projet de résolution tendant à demander à la Commission des questions sociales d'étudier la question.

Quant au projet de convention préparé par la Société des Nations dont a parlé le représentant du Royaume-Uni, M. Davidson fait remarquer que la Commission des questions sociales, l'ayant discuté, n'a pas jugé à propos de demander qu'il soit immédiatement communiqué aux Gouvernements, car c'est un projet qui date de huit ans, auquel il n'a jamais été donné de suite et qui, à certains égards du moins, pourrait être périmé. C'est pour cette raison seulement qu'on a proposé d'inviter le Secrétariat à en entreprendre l'étude.

M. DELIERNEUX (Secrétariat) donne un bref aperçu des dispositions prises par le Secrétariat. Par une résolution en date du 29 mars 1947¹, le Conseil économique et social a adressé au Secrétariat des instructions très précises concernant la traite des femmes et des enfants.

En ce qui concerne les conventions en vigueur qui ont été conclues sous les auspices de la Société des Nations, le Secrétariat a été invité à préparer le transfert à l'Organisation des Nations Unies des fonctions antérieurement exercées par la Société des Nations. Le rapport que le Conseil est en train d'examiner n'a trait qu'à cette question.

Quant au projet de convention, le Secrétariat a été invité à le revoir et à en soumettre le texte révisé aux divers Gouvernements. Celui-ci doit alors être transmis à la Commission des questions sociales. Le projet de convention met particulièrement l'accent sur le côté du problème qui relève du domaine de la police et le Secrétariat a essayé d'en présenter aussi le côté social. Le projet aurait pu être soumis à la Commission des questions sociales lors de sa prochaine session, si l'on n'avait enjoint au Secrétariat de le communiquer d'abord aux Gouvernements.

M. Delierneux déclare que le Secrétariat s'attache également à l'étude des moyens permettant de prévenir la prostitution. Il se peut qu'on doive, à cette fin, recourir à des mesures prises sur le plan international. Le Secrétariat envisage, en outre, la création de bureaux régionaux permettant d'intensifier la lutte contre la traite des femmes et des enfants.

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council* during its fourth session, resolution 43 (IV).

¹ Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa quatrième session, résolution 43 (IV).

29. Discussion of the report of the International Timber Conference convened by the Food and Agriculture Organization of the United Nations¹ (document E/455)

Mr. THORP (United States of America) felt that most of the recommendations contained in the report did not require consideration by the Council, since they were suggestions made to the specialized agencies. Recommendation No. 10, however, should be considered by the Council, since it involved relationships between two specialized agencies. He was of the opinion that a request for comment from the FAO as to the merits of an application for credit should be made by the prospective lender, presumably the International Bank, and not by the individual country, as proposed in the recommendation. He suggested, therefore, that the report be adopted subject to modification of recommendation 10.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) thought that the Council should take no decision at present on the substance of the recommendations contained in the report. Discussion should be referred until after the FAO had considered the report at its forthcoming annual conference. He reserved the right, however, to state his Government's position, if the Council were to discuss the substance of the recommendations at the present stage.

Mr. ROYER (France) did not think it necessary to postpone discussion of the report, since many nations were represented at the Conference which had prepared it and the decisions taken were adopted unanimously. He remarked that the Council had established precedents whereby it had discussed recommendations of preparatory bodies before final decisions had been taken by the bodies concerned. He therefore thought that action should be taken on the report and he submitted the following resolution which underlined the three major points of the recommendations contained therein:

"The Economic and Social Council,

"Having considered the report of the International Timber Conference held upon the invitation of the Food and Agriculture Organization of the United Nations and the Czechoslovak Government from 28 April to 10 May 1947 at Mariánské Lázně,

¹ See *Report of the International Timber Conference, Mariánské Lázně, Czechoslovakia, 28 April-10 May 1947* published at Washington, U.S.A., June 1947.

29. Discussion sur le rapport de la Conférence internationale du bois convoquée par l'Organisation des Nations Unies¹ pour l'alimentation et l'agriculture (document E/455)

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) estime qu'il n'est pas besoin pour le Conseil d'examiner la plupart des recommandations que contient le rapport puisqu'il s'agit de suggestions adressées aux institutions spécialisées. Cependant, il serait bon que le Conseil examinât la recommandation No 10 puisqu'elle implique des relations entre deux institutions spécialisées. Il estime que c'est le prêteur éventuel, vraisemblablement la Banque internationale, qui devrait demander à l'OAA de donner son avis sur l'opportunité d'accorder des crédits, et non le pays emprunteur comme l'indique la recommandation. Il demande donc que l'on adopte le rapport sous réserve d'apporter certaines modifications à la recommandation No 10.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que le Conseil ne doit pas, pour le moment, prendre de décision sur le fond des recommandations que contient le rapport. Il faut attendre pour en discuter que l'OAA ait examiné le rapport, ce qu'elle fera lors de la conférence annuelle qu'elle va tenir. Il se réserve cependant le droit de faire connaître la position de son Gouvernement au cas où le Conseil discuterait dès maintenant les problèmes de fond posés par les recommandations.

M. ROYER (France) juge inutile de remettre à plus tard la discussion du rapport, étant donné qu'un grand nombre d'Etats étaient représentés à la Conférence qui a préparé ce rapport et que les décisions y ont été prises à l'unanimité. Il fait remarquer que le Conseil a déjà créé des précédents en discutant des recommandations émanant de commissions préparatoires, avant que les organismes intéressés n'aient pris des décisions définitives. Il est par conséquent d'avoir de donner toute suite utile au rapport et il présente la résolution suivante, qui met en relief les trois points principaux des recommandations que contient le rapport:

"Le Conseil économique et social,

"Ayant examiné le rapport de la Conférence internationale du bois, tenue du 28 avril au 10 mai 1947 à Mariánské-Lázně, sur l'invitation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Gouvernement tchécoslovaque,

¹ Voir le *Rapport de la Conférence internationale du bois de construction, Mariánské-Lázně (Tchécoslovaquie), 28 avril - 10 mai 1947*, publié à Washington, E.-U., juin 1947.

"Notes the recommendations of the Conference designed to relieve the anticipated short-term timber shortage in Europe and the adjacent areas bordering the Mediterranean;

"Urges the Governments concerned to take steps along the lines of the recommendations of the Conference, and

"Notes with satisfaction that the Economic Commission for Europe has set up a Timber Sub-Committee and, therefore, will be able, with the technical assistance of the FAO, to pay special attention to:

"(a) Increasing available timber supplies and decreasing waste of wood in order to help in meeting the needs of European reconstruction;

"(b) Aiding in reducing economic difficulties underlying increased production by certain countries, by assisting them in obtaining the necessary economic help; and

"(c) The satisfactory distribution of available timber supplies.

"For the purposes of this resolution, timber includes hardwoods, pit props, railway sleepers, ties, telegraph poles, pulpwoods and plywood."

Mr. Royer agreed to amend his resolution to include the suggestion made by the representative of the United States of America.

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) felt that the Council should only take note of the report, as it had not yet been considered by the FAO Conference. He therefore suggested the following resolution:

"The Economic and Social Council,

"Takes note of the report of the International Timber Conference held at Mariánské Lazné, Czechoslovakia, from 28 April to 10 May 1947, which was submitted to the Council by the Director-General of the Food and Agriculture Organization."

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) suggested that both the Cuban proposal and a similar proposal made by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics should be discussed and voted upon immediately.

Mr. MCNEIL (United Kingdom) felt that since the Council had been expressly requested by the Director-General of the FAO to consider

"Prend acte des recommandations de la Conférence visant à porter remède à la pénurie de bois prévue pour un avenir assez proche en Europe et dans les régions limitrophes en bordure de la Méditerranée;

"Insiste auprès des Gouvernements intéressés pour qu'ils prennent toutes dispositions utiles dans le sens des recommandations de la Conférence, et

"Note avec satisfaction que la Commission économique pour l'Europe a créé un sous-comité des bois d'œuvre et sera, par conséquent, à même, avec l'assistance technique de l'OAA, de vouer une attention toute spéciale à:

"(a) L'augmentation des quantités disponibles de bois d'œuvre et la réduction du gaspillage de bois, de façon à contribuer à couvrir les besoins de la reconstruction en Europe;

"(b) L'assistance permettant de réduire les difficultés économiques inhérentes à l'augmentation de la production dans certains pays, en les aidant à obtenir l'appui économique nécessaire; et

"(c) La distribution satisfaisante des quantités disponibles de bois.

"Dans le sens de cette résolution, le terme "bois" comprend les bois feuillus, les bois de mine, les traverses de chemin de fer, les poteaux télégraphiques, les bois à pâte et les contreplaqués."

M. Royer accepte de modifier la résolution qu'il a formulée, de manière à y faire figurer l'avis présenté par le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) estime que le Conseil devrait se contenter de prendre acte du rapport puisque la Conférence de l'OAA ne l'a pas encore examiné. Il propose donc la résolution suivante:

"Le Conseil économique et social

"Prend acte du rapport de la Conférence internationale du bois, tenue à Mariánské-Lázně, Tchécoslovaquie, du 28 avril au 10 mai 1947, qui a été soumis au Conseil par le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture."

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) demande la discussion et la mise aux voix immédiates de la proposition du représentant de Cuba et d'une proposition analogue faite par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. MCNEIL (Royaume-Uni) ne voit pas de raison, puisque le Directeur général de l'OAA a expressément invité le Conseil à examiner le

the report, there was no good reason to defer its consideration until a later session.

The PRESIDENT called for a vote on the Cuban proposal.

Decision: *The result of the vote was seven votes in favour and seven against.*

The PRESIDENT informed the Council that according to the rules of procedure, a further vote would have to be taken at the next meeting.

Mr. MCNEIL (United Kingdom) withdrew the vote which he had cast against the proposal.

Decision: *The resolution proposed by the representative of Cuba was adopted by seven votes to six.*

The meeting rose at 5.30 p.m.

HUNDREDTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 31 July 1947, at 11 a.m.*

Acting President: Mr. Jan PAPANEK
(Czechoslovakia)

The PRESIDENT read a letter addressed by the Indian Liaison Officer with the United Nations to the Secretariat stating that the President, Sir Ramaswami Mudaliar regretted that he would be unable to attend the present session of the Council, even during its closing days.

On the suggestion of Mr. STINEBOWER (United States of America) the President agreed to transmit the regrets of the Council to Sir Ramaswami Mudaliar.

30. Continuation of the discussion of the interim report of the second session of the Preparatory Committee of the United Nations Conference on Trade and Employment (documents E/469,¹ and E/AC. 6/14)²

The PRESIDENT reviewed the action taken at the meetings of the Economic Committee as follows: draft resolutions 3, 4, 5 and 6 had been adopted (draft resolution 3 amended by the deletion of the second paragraph); draft resolution 7 had been rejected and draft resolution 8 adopted.

He opened the discussion on draft resolution 3 and suggested consideration of the other resolutions in consecutive order thereafter.

¹ See Annex 8.

² See Annex 8a.

rapport, pour en renvoyer l'examen à une session ultérieure.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition du représentant de Cuba.

Décision: *Il y a partage des voix, sept voix pour et sept voix contre.*

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que, conformément au règlement intérieur, il faudra procéder à un nouveau scrutin lors de la prochaine séance.

M. MCNEIL (Royaume-Uni) revient sur le vote qu'il a émis contre la proposition.

Décision: *La résolution soumise par le représentant de Cuba est adoptée par sept voix contre six.*

La séance est levée à 17 h. 30.

CENTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 31 juillet 1947, à 11 heures.*

Président par intérim: M. Jan PAPANEK
(Tchécoslovaquie).

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre adressée au Secrétariat par l'agent de liaison de l'Inde auprès des Nations Unies et faisant savoir que le Président, Sir Ramaswami Mudaliar, regrette de se trouver dans l'impossibilité d'assister à la présente session du Conseil, même pendant les derniers jours.

Sur la proposition de M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique), le Président se charge de transmettre à Sir Ramaswami Mudaliar les regrets du Conseil.

30. Suite de la discussion sur le rapport provisoire de la deuxième session de la Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi (documents E/469¹ et E/AC.6/14²)

Le PRÉSIDENT rappelle les décisions prises au cours des réunions du Comité des affaires économiques: adoption des projets de résolutions 3, 4, 5 et 6 (le projet de résolution 3 amendé par la suppression du deuxième paragraphe); rejet du projet de résolution 7 et adoption du projet de résolution 8.

Il ouvre les débats sur le projet de résolution 3 et propose d'examiner ensuite les autres résolutions dans l'ordre de leur présentation.

¹ Voir l'annexe 8.

² Voir l'annexe 8a.